



allocation chômage en retard

Par **buffler**, le **18/11/2010** à **09:11**

J'ai travaillé en tant que professeur des écoles suppléante donc assimilée fonctionnaire. J'étais payé par le rectorat. A la fin de mon CDD fin août, je me suis inscrite à pôle emploi. J'ai fait beaucoup de démarches, notamment pour obtenir mon attestation de l'employeur que j'ai reçu un mois après fin septembre. Et finalement ce n'est pas à pôle emploi de me payer mes allocations mais au rectorat, car il s'autoassure. Bref avec tout ça j'ai perdu un mois, et ce même rectorat a mis deux semaines pour m'envoyer un dossier, rectorat qui m'avait envoyé auprès de pôle emploi, ça traîne et là cela fait deux mois 1/2 que je n'ai pas d'alocations, toujours rien. Quels recours ai-je? Est-ce normal de laisser les gens sans allocations? Puis-je leur faire payer des indemnités de retard? Je ne peux bientôt plus payer mon loyer et mes factures.

Je vous remercie

Par **P.M.**, le **18/11/2010** à **11:40**

Bonjour,

Il faut distinguer de ce qui est normal ou pas et des possibilités de faire valoir des droits...

En l'occurrence malheureusement, je ne vois pas de possibilité juridique autre que de tout vous faire confirmer par écrit et de faire valoir comme date du début de la prise en compte de votre indemnisation celle à laquelle vous vous êtes inscrite à Pôle Emploi...